

BUREAU DU 20 DÉCEMBRE 2019

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 20 décembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le 20 décembre, à 08H00, le Bureau de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 13 décembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Dominique LEFEBVRE, Jean-Paul JEANDON, Gilles LE CAM, Jean-Michel LEVESQUE, Gérald RUTAULT, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Anne-Marie BESNOUIN, Françoise COURTIN, Emmanuel PEZET, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Frédérick TOURNERET, Sylvie COUCHOT, Daniel BOUSSON, Didier DAGUE, Daniel DIGNE.

ABSENTS :

Philippe HOUILLON, Thibault HUMBERT, Marc DENIS, Cédric LAPERTEAUX, Monique LEFEBVRE, Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN, Christophe SCAVO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Daniel BOUSSON

La séance est ouverte à 08h00

Désignation du secrétaire de séance en la personne de : «Daniel BOUSSON »

1. SUBVENTIONS AUX CLUBS ET PROJETS SPORTIFS

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ **ATTRIBUE** les subventions aux associations,

2/ **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus sur les opérations 16SCL10215, 16EVS10211,

2. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DU PERSONNEL POUR L'EXERCICE 2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ **APPROUVE** le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association Agglo' Sports au titre de l'année 2020.

2/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention pluriannuelle 2020-2023.

3/ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2020 sur l'opération 16INS10195 « Participation subventions assocs », Chapitre 65 – sous-chapitre 040- nature 6574.

3. SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET STRUCTURES CULTURELLES - SUBVENTIONS ET FONDS DE CONCOURS 2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ **ATTRIBUE** les subventions aux associations et structures culturelles,

2/ **AUTORISE** le versement des subventions sous réserve des textes en vigueur et des dispositifs contractuels lorsqu'ils existent,

3/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les conventions afférentes,

4/ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus aux opérations suivantes :

16FES10254 / 65 30 657341 pour le festival Cergy, Soit !

16LAR10282 / 65 30 657341 pour Le Nautilus

16LAR10282 / 65 30 657341 pour l'Observatoire

16FES10010 / 65 30 6574 pour Jazz au fil de l'Oise

16PRC10013 / 65 30 6574 pour La Ruche

16PRC10013 / 65 30 6574 pour le Combo 95

16FES10007 / 65 30 6574 pour Plano Campus-AEuropAA

16FES10008 / 65 30 6574 pour le festival baroque de Pontoise/AOND

4. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DES ACTEURS AGISSANT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SUR LE TERRITOIRE DE CERGY-PONTOISÉ

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ ATTRIBUE les subventions aux associations,

2/ AUTORISE le versement des subventions sous réserve des textes en vigueur et des dispositifs contractuels lorsqu'ils préexistent,

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes, à intervenir,

4/ DIT QUE les crédits nécessaires seront prévus sur :

- L'opération 16INN10316 - Filières structurantes - Chapitre 65 - Sous-chapitre 90 - Nature 6574 pour le versement aux associations MOV'EO, SYSTEMATIC, COSMETIC VALLEY, CONGRES COMET et RESEAU MESURE
- L'opération 16END10311 – Entrepreneuriat - Chapitre 65 - Sous-chapitre 90 - Nature 6574 pour le versement aux associations RESEAU ENTREPRENDRE, ADIE et LES DETERMINES
- L'opération 16END10312 - Economie sociale et solidaire - Chapitre 65 - Sous-chapitre 90 - Nature 6574 pour le versement à l'association PORT PARALLELE
- L'opération 16END10315 - Animation du tissu économique - Chapitre 65 - Sous-chapitre 90 - Nature 6574 pour le versement à la CCI pour le groupe Plato multisectoriel et le programme « Appli industrielle »
- L'opération 16END10313 - GTEC – Chapitre 65 – Sous-chapitre 90 – Nature 6574 pour le versement aux associations : Club FACE Cergy-Pontoise pour soit recruter un directeur et /ou soutenir des actions parrainages, Etude de faisabilité GEIQ, CREATIVE pour l'action Bus de l'Initiative et Groupe SOS pour le programme TEAME
- L'opération 16VIE10108 - Soutien à l'enseignement supérieur - Chapitre 65 – Sous chapitre 23 - Nature 6574 pour le versement à la COMUE Paris Seine pour le Fab Lab Labboite.

5. SOLIDARITÉS URBAINES - SUBVENTIONS A ASSOCIATIONS ET PROJETS AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ ATTRIBUE les subventions aux associations,

2/ AUTORISE le versement des subventions sous réserve des textes en vigueur et des dispositifs contractuels lorsqu'ils pré-existent,

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes, et tout document nécessaire à l'application de cette décision,

4/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus sur l'opération 16CDV10180 « CONTRAT DE VILLE » natures 6574 du budget primitif et en investissement sur l'opération 16APD20437 nature 20421 et 20422.

6. SOUTIEN AU TITRE DES RELATIONS INTERNATIONALES - EXERCICE 2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ ATTRIBUE les subventions aux associations et partenaires,

2/ AUTORISE le versement des subventions sous réserve des textes en vigueur et des dispositifs contractuels lorsqu'ils pré-existent,

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes,

4/AUTORISE la perception des subventions versées à la CACP par les institutions,

5/ PREND ACTE de l'attribution d'une subvention de 45 000 € à la CACP par le ministère des Affaires étrangères français pour le projet "Programme triennal d'appui à la gouvernance intercommunale et au développement de la Région des Palmes CACP-CMRP 2019-2021" (Décision DAECT du 23 mai 2019)

6/ AUTORISE la CACP à percevoir la subvention de 45 000 € sus - visée dont les versements seront effectués en trois virements annuels de 15 000 €

7/ AUTORISE le reversement à la Communauté des Municipalités de la Région des Palmes de la subvention annuelle de 15 000 € versée à la CACP pendant 3 années par le Ministère des Affaires Etrangères français dans le cadre du projet "Programme triennal d'appui à la gouvernance intercommunale et au développement de la Région des Palmes CACP-CMRP 2019-2021",

8/ DIT QUE les crédits nécessaires seront prévus sur les opérations « Coopération décentralisée et Etudes urbaines », Chapitre 65, Nature 6574.

7. SUBVENTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA BIODIVERSITÉ - EXERCICE 2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ ATTRIBUE les subventions aux associations,

2/ AUTORISE le versement des subventions sous réserve des textes en vigueur et des dispositifs contractuels lorsqu'ils pré-existent,

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes,

4/ DIT QUE les crédits nécessaires seront prévus au BP 2020.

8. VIE ÉTUDIANTE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE 2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ **ATTRIBUE** les subventions à l'université de Cergy-Pontoise, au lycée Kastler, à l'association CIJ 95, aux associations étudiantes pour un montant total de 113 660 €.

2/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention afférente avec l'Université,

3/ **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2020 – opérations : 16- LYC-10111, 16 PSC 10113, 16 VIE 10116.

9. SOUTIEN À ASSOCIATIONS AUDIOVISUELLES - EXERCICE 2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ **APPROUVE** le versement de subvention au titre de l'exercice 2020 à RGB pour un montant de 14 000 euros.

2/ **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer les actes correspondants,

3/ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2020.

10. CHAUFFAGE URBAIN - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT POUR SOLLICITER LES SUBVENTIONS AU TITRE DES TRAVAUX PROGRAMMÉS DANS LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE CALORIFIQUE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ **AUTORISE** le Président ou son représentant dument habilité à solliciter auprès des partenaires financiers (en particulier, Région, ADEME fonds de chaleur, FEDER), toute subvention au titre de tout ou partie du programme de travaux programmés prévu dans le contrat de délégation de service public susvisé.

2/ **AUTORISE** le Président ou son représentant dument habilité à signer l'ensemble des actes liés à ces demandes de subvention.

11. ENTRETIEN DES ESPACES VERTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE (6 LOTS): MARCHÉ

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/**AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer l'accord-cadre du marché d'entretien des espaces verts d'intérêt communautaire de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise pour les lots 1 à 6.

2/**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget de fonctionnement de la Communauté d'agglomération au chapitre 011 fonction 823 nature 61521.

12. ESPACES PUBLICS DU GRAND CENTRE - REQUALIFICATION DU MAIL DES CERCLADES, DE LA RUE DES GALERIES ET DES PASSAGES SAINT-CLAIR, DES PETITS CHAMPS ET DES ARTISANS; AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ ARRETE le forfait de rémunération du maître d'œuvre à 622 842,69 € HT (747 411,23 € TTC),

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre.

13. MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ET DE TRAITEMENT DES EAUX DES BASSINS DES PISCINES COMMUNAUTAIRES : AVENANT N°4

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ AUTORISE le président ou son représentant à signer l'avenant N° 4 au marché d'exploitation des installations thermiques des équipements communautaires et de traitement des eaux des bassins des piscines communautaires d'un montant de 94.452,76 €HT portant le marché de 3.443.807,33 €HT à 3.538.260,09 €HT, soit 4.245.912,11 € TTC,

2/ DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

14. AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE HALAGE À SAINT OUEN L'AUMONE : AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - ACTUALISATION FICHE FINANCIÈRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ENREGISTRE le cout prévisionnel définitif des travaux à 449 791.94€ HT soit 539 750.33€ TTC,

2/ PREND ACTE de l'actualisation de la fiche financière,

3/ AUTORISE la passation d'un avenant au marché de maitrise d'œuvre pour un montant de 2 053.17€ HT soit 2 464.52€ TTC,

4/AUTORISE la signature des marchés de travaux à intervenir par le représentant du Pouvoir adjudicateur,

5/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au PPI : 2016-2020.

15. MARCHÉ D'ANIMATION ET GESTION DE L'INCUBATEUR, PÉPINIÈRE ET HÔTEL D'ENTREPRISES LA TURBINE : AVENANT N°2 DE TRANSFERT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/APPROUVE l'avenant n°2 du transfert du marché d'animation et gestion de l'incubateur, pépinière et hôtel d'entreprises La Turbine sur le territoire de l'agglomération de Cergy-Pontoise du groupement solidaire ACCET-Starlabs / SCIEGE vers uniquement la SCIEGE, à compter du 1er janvier 2020.

2/AUTORISE le président ou son représentant à signer l'avenant n°2 du transfert du marché d'animation et gestion de l'incubateur, pépinière et hôtel d'entreprises La Turbine sur le territoire de l'agglomération de Cergy-Pontoise avec la SCIEGE comme nouveau titulaire de ce marché à partir du 1^{er} janvier 2020.

La séance est levée à 9H30

Fait à Cergy, le 23/12/2019

Affiché à l'Hôtel d'agglomération le 27/12/2019

Le Président

Dominique LEFEBVRE



Le texte complet des délibérations à caractère réglementaire, mentionnées au présent compte – rendu sommaire, est publié au Recueil des Actes Administratifs n° 18-2019 mis à disposition du public le 6/01/2020

